



# Persiste et signe !

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** est intervenue lors de la commission de suivi du droit d'option concernant les problèmes de remboursement de frais de soins de santé pour les agents ayant opté.

**La réponse de la Direction Générale a été très claire.**

**Un Accord a été passé entre les mutuelles GMC et Médéric pour que les agents qui optent utilisent leur carte GMC pour les remboursements et cela jusqu'à réception de la carte Médéric.**

**De nombreuses remontées montrent que GMC ne respecte pas cet accord.**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** à fait depuis le 4 février plusieurs interventions auprès de la DG pour que l'accord entre GMC et Médéric soit respecté.

Si vous êtes dans le cas où la GMC vous a refusé depuis le 1<sup>er</sup> janvier un remboursement, vous pouvez nous faire parvenir tous les éléments, pour qu'une solution rapide soit trouvée à votre situation à l'adresse suivante

[syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)